



COVÉA FINANCE HORIZON DURABLE

Avril 2012

Code de Transparence AFG

1. Données générales :

1a. La société de gestion :

Covéa Finance
8-12 rue Boissy d'Anglas
75008 PARIS
01 40 06 51 50

1b. La philosophie ISR de Covéa Finance :

(extrait de notre site internet, rubrique Offre / ISR / Notre philosophie) : « Exerçant son activité au bénéfice de groupes d'assurance mutualistes, dont les valeurs sont fondées sur la solidarité, l'humanisme et la responsabilité sociale, Covéa Finance a pris très tôt conscience de l'enjeu de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Ainsi, depuis bientôt 10 ans, notre philosophie ISR, en totale adéquation avec nos valeurs mutualistes, s'exprime au travers d'une gamme d'OPCVM ciblés. Covéa Finance, consciente de la diversité que le terme ISR recouvre, souhaite proposer à ses clients un échantillon représentatif de ce type d'investissement, avec un Fonds généraliste européen sur le développement durable (**Covéa Finance Horizon Durable**), un Fonds thématique solidaire engagé centré sur la cohésion sociale en France (**Covéa Finance Actions Solidaires**) et un Fonds thématique de développement durable inspiré des préoccupations des français, comme l'Environnement, le Social et le Sociétal (**Covéa Finance E.S.PA.CE. ISR**). »

1c. Le fonds ISR concerné :

Covéa Finance Horizon Durable, géré par Mmes Isabelle Martini-Guénard et Sylvaine Rodrigues
Code ISIN FR0000002164

Fonds généraliste, « best-in-class », investi en valeurs européennes

Tri ISR sur trois critères : environnement, ressources humaines et gouvernance, avec l'appui de la société Vigéo

Fonds diversifié (la poche Actions pouvant varier de 0 à 100%), solde investi en BTF et Sicav de trésorerie sans risque Covéa Finance Sécurité (code ISIN FR0000931412)

Taille au 31 décembre 2011 : 12.7 millions d'euros.

1d. Moyens permettant d'obtenir plus d'information sur le fonds :

Les informations sur le fonds Covéa Horizon Durable sont disponibles :
sur le site internet www.covea-finance.fr (onglet Offres / ISR / notre gamme)

- par contact commercial : le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents sont disponibles sur simple demande à Boissy Finances, 7 avenue Marcel Proust, 28932 CHARTRES Cedex 09 ou par mail à Boissyfinances@covea.fr ou par téléphone au 02 37 33 80 45
- présentation PowerPoint disponible sur demande auprès du service commercial de Covea Finance (M. Eric Lecuyer, Responsable Administratif, 01 40 06 51 50)
- sur le site de l'AMF (www.amf-france.org, onglet OPCVM et produits d'épargne)
- sur le site de Novethic (www.novethic.fr)
- sur le site d'Altedia (www.alledia-ic.com)

1e. Spécifiez le contenu des informations fournies aux investisseurs ainsi que leur fréquence et les moyens de communication utilisés

Les informations fournies aux investisseurs figurent :

- dans le prospectus et la note détaillée de l'AMF : présentation succincte (dénomination, forme juridique, dépositaire...), informations concernant la gestion (classification, objectifs de gestion, stratégie d'investissement, profil de risque, ...), informations sur les frais et commissions, informations d'ordre commercial (conditions de souscription et rachat...)
- dans les fiches mensuelles disponibles sur le site Covéa Finance : valeur liquidative, performance, volatilité, historique, données techniques et de gestion (classement S&P, ratio rendement / risque), répartition des risques de marché (par secteur économique et par classe d'actifs), orientation et objectif de gestion, commentaire du gérant, mais aussi informations spécifiques à l'ISR (critères, univers, répartition, commentaires d'actualité ISR).

2. Critères d'investissement ISR

2a. Comment le fonds définit-il l'ISR ?

Le fonds définit l'ISR comme la promotion de sociétés qui ont une stratégie de développement durable, en ce sens qu'elles s'engagent à respecter leurs parties prenantes : actionnaires, employés et environnement.

2b. Quels sont les critères d'investissement ESG du fonds ?

Les critères d'investissement retenus pour le fonds Covéa Finance Horizon Durable sont les suivants : respect de la gouvernance, des ressources humaines et de l'environnement.

2c. Comment les critères d'investissement ESG sont-ils déterminés ? A quelle fréquence et par qui sont-ils révisés ?

Les critères d'investissement ont été définis lors de la création du fonds en 2001 et n'ont pas fait l'objet de modification par la suite.

L'univers d'investissement est composé à partir des données d'analyse extra-financière fournies par l'agence Vigéo. Toute société n'obtenant pas la moyenne sur les trois critères gouvernance / ressources humaines / environnement est exclue de l'univers d'investissement.

Le respect de ces critères est revu systématiquement par les gérants du fonds à l'occasion de l'envoi par Vigéo du fichier de notation mis à jour (fréquence mensuelle voire bi-mensuelle).

2d. Comment les changements de critères sont-ils communiqués aux investisseurs ?

Si les critères devaient être modifiés (ce qui n'est pas à l'ordre du jour), cette modification devrait être acceptée par le Conseil d'Administration de la SICAV, une lettre serait adressée à tous les porteurs, et une communication officielle serait réalisée (modification de la notice AMF).

3. Processus d'analyse

3a. Décrivez votre méthodologie et votre processus d'analyse ISR

Les gérants suivent un processus d'analyse qui s'appuie sur les services d'un prestataire extérieur (Vigeo), qui évalue les trois critères de respect des ressources humaines, de l'environnement et des actionnaires (note de ++ à --). Une fois ce tri effectué, les valeurs du fonds sont sélectionnées en fonction de leurs qualités fondamentales et de leur valorisation.

3b. Le gestionnaire de ce fonds emploie-t-il une équipe de recherche interne et/ou recourt-il à une agence externe ? Expliquez.

Les gestionnaires du fonds ont recours à l'agence Vigeo ainsi qu'aux services ISR de leurs intermédiaires financiers (Oddo, Société Générale, Cheuvreux, UBS, ...). Covéa Finance dispose par ailleurs d'une équipe de recherche interne dédiée ISR (plus particulièrement sur les énergies renouvelables).

3c. Existe-t-il une procédure de contrôle ou de vérification externe de la méthodologie de recherche ? S'il existe un comité d'orientation, veuillez préciser ses responsabilités.

Le fonds Covéa Finance Horizon Durable est noté chaque année par Vigéo (+, soit société en avance à la dernière notation de décembre 2011).

3d. Le processus de recherche inclut-il une consultation des parties prenantes ? Si oui veuillez préciser.

Les gérants du fonds sont amenés à rencontrer les responsables ISR des sociétés détenues ou non en portefeuille. D'autre part, la recherche Vigéo s'appuie sur la rencontre des différentes personnes concernées auprès des sociétés cotées.

3e. Les entreprises ont-elles accès à leur profil ou analyse ? Si oui à quelle fréquence ?

Non.

3f. A quelle fréquence le processus de recherche est-il révisé ?

Pas de révision sauf en cas d'une éventuelle modification du processus de recherche de notre prestataire externe Vigeo (ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent).

3g. Quel type d'informations issues de la recherche est divulgué aux investisseurs ?

Les gérants n'ont pas pour mission de communiquer directement avec le public sur ce sujet. En revanche les comptes-rendus de leurs rencontres avec les sociétés sont disponibles en interne et peuvent faire l'objet le cas échéant d'un compte-rendu sur la fiche de « reporting » mensuelle.

4. Évaluation et mise en œuvre

4a. Comment les résultats de la recherche sont-ils intégrés dans le processus d'investissement, notamment pour la sélection et l'approbation des entreprises dans lesquelles investir ?

Toute modification des notes Vigéo entraînant le passage de la moyenne des trois critères en territoire négatif a pour conséquence l'exclusion du titre de l'univers d'investissement et a fortiori du portefeuille le cas échéant.

4b. Quelles mesures internes ou externes sont mises en œuvre pour s'assurer que les participations du portefeuille sont en ligne avec les critères d'investissement ESG ?

Le portefeuille est passé en revue par les gérants chaque fois que Vigéo envoie une mise à jour de son fichier de notation ou publie une alerte précise sur une société.

4c. Quel est le processus de désinvestissement lié à des critères ESG ?

Vente immédiate et inconditionnelle lorsque la valeur sort de l'univers d'investissement défini plus haut.

4d. Des désinvestissements découlant des critères ESG du fonds ont-ils eu lieu dans l'année écoulée ?

C'est le cas de Pernod Ricard au mois de septembre, qui voit sa note Ressources Humaines dégradée en raison de l'absence de politique de gestion responsable des restructurations. La note globale de la société devient négative suite à ce changement et le titre doit donc être sorti du portefeuille. En 2011 le cas s'est présenté pour WPP et Heineken, dont la note a été dégradée par Vigéo.

4e. Les investisseurs sont-ils informés des désinvestissements liés aux critères ESG ? Si oui, à quelle fréquence et par quels moyens ?

Oui, de façon systématique, les désinvestissements font l'objet d'un commentaire dans la fiche mensuelle de reporting.

4f. Le gestionnaire du fonds informe-t-il des entreprises de leur exclusion du portefeuille ou du désinvestissement lié au non respect de la politique du fonds et de ses critères ESG ?

Dans quelle mesure les résultats de la politique d'engagement sont-ils intégrés dans la sélection des entreprises ?

Le gestionnaire du fonds n'informe pas les entreprises de leur exclusion du portefeuille.

4g. Dans quelle mesure les résultats de la politique d'engagement sont-ils intégrés dans la sélection des entreprises / émetteurs ?

Pas de politique d'engagement menée à ce jour (cf plus bas).

5. Politique d'engagement

Questions 5a. à 5h. : La société de gestion n'a pas à ce jour de politique d'engagement.

6. Politique de vote

6a. Le fonds dispose-t-il d'une politique de vote ? Si oui quelle est-elle ?

Oui, le fonds dispose d'une politique de vote systématique pour les plus grosses positions détenues en portefeuille (politique de vote disponible sur notre site internet, onglet Gouvernance).

Covéa Finance se réserve en particulier la possibilité, pour ses trois fonds

Investissement Socialement Responsable (Covéa Finance Horizon Durable, Covéa Finance Actions Solidaires et Covéa Finance ESPACE ISR), d'examiner toute résolution, portée soit par le Conseil d'Administration soit par un groupement d'actionnaires, qui viserait à améliorer la transparence, la gouvernance, la gestion des parties prenantes (employés, environnement...), ou qui lui semblerait ne pas être en adéquation avec les principes ISR qui régissent ces 3 fonds. Ces résolutions seront analysées au cas par cas, le gérant, restant juge de leur pertinence et de leur adéquation aux capacités et aux caractéristiques des sociétés concernées.

6b. Le fonds rend-il public ses votes et les raisons qui ont conduit à leur choix ? Si oui, où cette information est-elle consultable ?

Un rapport de vote est disponible sur notre site internet.

6c. Le fonds est-il promoteur de ou soutient-il des résolutions d'actionnaires ?

Non mais il est arrivé à la société Covéa Finance de rejoindre un groupe de défense des intérêts des actionnaires minoritaires.

6d. Des votes ont-ils eu lieu l'année écoulée en lien avec les critères ESG du fonds ?

En conformité avec notre politique de vote (en ligne sur notre site internet onglet Covéa Finance / Gouvernance) nous sommes amenés à voter contre la nomination d'un certain nombre d'administrations non indépendants, ou contre les autorisations d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription.

En 2011, les gérants des fonds ISR de Covéa Finance ont exercé leur droit de vote pour les titres français et européens détenus en portefeuille, conformément à la politique de vote disponible sur le site (onglet Gouvernance). Ces votes ont concerné 35 Assemblées Générales, dont 30 françaises, soit un taux de vote de 36.08%. Le nombre de résolutions traitées s'est élevé à 656, dont 529 votes Pour et 127 votes Contre, soit un taux de rejet de 19.36%, à comparer à 15.40% pour les autres fonds gérés par Covéa Finance. L'attention des gérants s'est portée tout particulièrement sur l'indépendance des administrateurs proposés au Conseil d'Administration et sur les résolutions "groupées ».

7. Informations complémentaires

Quel est le montant des dons et le pourcentage des frais de gestion que le fonds a versé à des organisations caritatives au cours de l'année écoulée ?

Le fonds Covéa Finance Horizon Durable n'a pas versé de fonds à des activités caritatives ou autres (le fonds n'a pas la classification de fonds de partage).